

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

EPCC Le Carré-Les Colonnes - Organisation du Festival des souris, des hommes du 16 janvier au 01 février 2014 - Subvention de Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Carré-Les Colonnes, établissement public, crée en avril 2010 à l'initiative des communes de Blanquefort et de Saint Médard en Jalles, organise la 7^{ème} édition du festival Des souris, des hommes du 16 janvier au 1^{er} février 2014.

Depuis sa création en 2008, le festival a mûri, et son objet s'est déplacé des nouvelles technologies vers les nouvelles écritures scéniques, avec une programmation internationale

Le festival accueille sur 3 semaines 12 spectacles où 8 nationalités sont représentées, avec notamment pour cette édition un focus la performance, en partenariat avec l'ONDA : des créateurs argentins, suisse, allemand, italiens, portugais ou croates seront présents.

Au sein de cette nouvelle édition sont organisés :

- 12 spectacles
- 2 spectacles à voir en famille
- La plateforme en partenariat avec l'OARA qui permet à 4 compagnies régionales de présenter leurs projets de création en cours en donnant à voir une « maquette » (évocation du projet sous forme libre) de quinze minutes.
- 1 journée professionnelle : également en partenariat avec l'oara , une journée où les opérateurs culturels sont invités à suivre un parcours de spectacles, à découvrir les jeunes talents de la plateforme, à rencontrer les artistes...

Le festival est un projet partagé par plusieurs opérateurs culturels et se déroule sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et fédère 5 lieux, partenaires aux côtés de la scène conventionnée Le Carré-Les Colonnes :

- Le Théâtre National Bordeaux Aquitaine, Bordeaux
- Le Cuvier, Centre de Développement Chorégraphique, Artigues-Près-Bordeaux
- Le Molière Scène d'Aquitaine (Office Artistique de la Région Aquitaine), Bordeaux
- L'IBOAT (Bordeaux)

Le festival Des souris, des hommes favorise la mobilité des publics dans l'agglomération, notamment à travers le partenariat noué avec le réseau de transport publics, et la mise en place de navettes de déplacements depuis les pôles intermodaux vers les différentes salles de spectacles.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de codéveloppement de la Ville de Saint Médard en Jalles à la fiche action 31.

La Communauté urbaine qui a soutenu financièrement cette manifestation en 2012 à hauteur de 7 500€ et en 2013 à 15 000€ a été sollicitée pour un soutien financier de 20 000 € en 2014, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 223 500 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Artistique	152 550	Ventes de produits finis	28 000
Expositions et installations	5 750	État	25 000
Plateforme	10 000	CUB	20 000
Technique	37 900	Ville de Saint Médard en Jalles et	
Communication	17 300	Blanquefort	140 500
		ONDA	10 000
TOTAL	223 500		223 500

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le festival Des souris, des hommes relève de la catégorie des événements métropolitains,

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention de 20 000€ à l'EPCC le Carré-Les Colonnes pour l'organisation de la 7^{ème} édition du festival Des souris, des hommes, se déroulant du 16 janvier au 1^{er} février 2014.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur l'opération 05P141O001 Soutien à l'offre culturelle, chapitre 65, article 65738, fonction 33, CDR UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MARS 2014

PUBLIÉ LE : 6 MARS 2014

Mme. FRANÇOISE CARTRON